



**Monsieur Mars Di Bartolomeo**  
**Président de la Chambre des Députés**  
Luxembourg

Luxembourg, le 14 février 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre des Finances au sujet d'une « bad bank » européenne.

Le président de l'Autorité bancaire européenne (ABE) a récemment déclaré que l'Union européenne devrait créer une « bad bank », c'est-à-dire une structure de défaisance pour traiter les centaines de milliards d'euros de créances douteuses (appelées « non-performing loans ») des banques européennes.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Finances :

- Quelle est la position du gouvernement concernant la création d'une « bad bank » européenne ?
- Monsieur le Ministre peut-il m'informer sur la position de la Commission européenne et de la Banque centrale européenne par rapport une « bad bank » européenne ?
- Est-ce qu'une telle structure de défaisance serait compatible avec le droit européen ?
- Quels sont les Etats membres dans lesquels le ratio de créances douteuses est le plus élevé ?
- Quel serait le volume total des créances douteuses à transférer dans une telle structure ?
- Qui financerait une « bad bank » européenne et qui assumerait finalement les pertes éventuelles ?
- Est-ce que le gouvernement est favorable à un partage et donc une mutualisation des risques bancaires entre les Etats membres ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Laurent Mosar  
Député



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Finances

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
Entrée le:  
14 MARS 2017

Monsieur le Ministre  
aux Relations avec le Parlement  
p.a. Service Central de Législation  
43, boulevard Roosevelt  
L-2450 LUXEMBOURG

Référence : 81cx136ab

Luxembourg, le 13 mars 2017

**Concerne :** Question parlementaire n° 2768 du 14 février 2017 de Monsieur le Député Laurent Mosar concernant une "bad bank" européenne

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint ma réponse à la question parlementaire sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour le Ministre des Finances,

Bob KIEFFER

Premier Conseiller de Gouvernement  
Coordinateur général



**Réponse de Monsieur le Ministre des Finances Pierre GRAMEGNA à la question parlementaire n°2768 du 14 février 2017 de l'honorable Député Laurent MOSAR concernant la déclaration du président de l'Autorité bancaire européenne au sujet d'une « bad bank » européenne**

M. Andrea Enria, président de l'Autorité bancaire européenne (ABE), a évoqué en date du 30 janvier 2017 à l'occasion d'une conférence au Luxembourg l'idée de la création d'une « bad bank » à l'échelle européenne.

M. Vítor Constâncio, vice-président de la Banque centrale européenne, a qualifié cette initiative de bienvenue à l'occasion d'une conférence à Bruxelles le 3 février 2017, tout en faisant état de difficultés liées à la création d'une « bad bank » à l'échelle européenne. La Commission européenne n'a pas encore pris position sur l'idée d'une « bad bank » européenne.

Le gouvernement est disposé à examiner la faisabilité de la création d'une « bad bank » à l'échelle européenne, sa compatibilité avec le droit de l'Union et les modalités de fonctionnement d'une telle structure sur base d'une proposition de la Commission européenne.